

COMPTE-RENDU
de la réunion du 19 octobre 2017

Étaient présents : Mrs MATHIEU Dominique, BIZZARRI Pascal, HOFF Jean-Pierre, FISCHER Didier, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, CUCHE Sébastien et DEBRIN Jean-Luc.
représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés Mme HURLIN Cathia

Membres absents :

Délibération N° 2017 - 26

Vente de terrains du conseil de fabrique. Accord de la commune.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de la vente des terrains suivants :

SECTION	PARCELLE	SURFACE en ares	PROPRIETAIRE	PRIX DE VENTE
01	182	0.30	ISLER Jean-Louis	90.00
01	123	4.88	CHARDIN Nicolas	1 464.00
01	152	5.63	ISLER Jean-Louis	1 689.00
02	124	2.48	CHARDIN Nicolas	372.00
09	140/124B	0.23	CHERY Serge	100.00
TOTAUX		13.52		3 715.00

Il propose que la commune se porte acquéreur et demande aux conseillers de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de se porter acquéreurs des terrains désignés ci-dessus.

ACCEPTE le prix de vente défini ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition.

Délibération N° 2017 - 27

Vente de terrains du conseil de fabrique. Accord de la commune.

Vote à l'unanimité.

A l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur IRIGARAY Christian, Trésorier du Conseil de Fabrique présente les terrains qui sont proposés à la vente.

L'accord de la commune est nécessaire pour la vente de ces terrains appartenant à l'Association de la Fabrique de l'Eglise Catholique de Craincourt.

SECTION	PARCELLE	SURFACE en ares
02	189	16.39
02	79	86.70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la vente des terrains définis ci-dessus.

Délibération N° 2017 - 28

Saint Nicolas des enfants.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Foyer rural des Armoises propose d'organiser comme les années passées la fête de la St Nicolas au Château de Aulnois-Sur-Seille. Les communes doivent communiquer la liste nominative des enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTTE de participer à la fête de la Saint Nicolas organisée par le Foyer Rural des Armoises.

CHARGE le Maire de mandater au Foyer rural des Armoises la participation s'élevant à 12 € par enfant.

- FIXE la limite d'âge des enfants à 10 ans.

Délibération N° 2017 - 29

Colis des anciens.

Vote à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de maintenir à 21.00 € le prix du colis offert aux anciens.

AUTORISE en fonction du marché, une tolérance de + ou - 2.00 € sur le colis.

FIXE l'âge requis à partir de 65 ans.

CHARGE Monsieur BIZZARRI Pascal pour le choix des colis auprès du Jardin d'Abby.

CHARGE le Maire de l'exécution de la dépense.

Délibération N° 2017 - 30

Facture Les matériaux. Acceptation reversement consigne.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois consignes de palettes étaient facturées par l'entreprise « les matériaux » dans le cadre des travaux de l'accessibilité de la mairie.

L'entreprise a adressé à la commune un avoir accompagné d'un chèque bancaire de 68.40 € correspondant au retour des palettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTTE l'avoir s'élevant à 68.40 €.

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre exécutoire pour l'encaissement du chèque bancaire.

Délibération N° 2017 - 31

Rôle eau 2017. Fixation de la redevance prélèvement ressource.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 25 juillet 2008 portant sur le mode de calcul de la redevance prélèvement ressource.

Après en avoir délibéré :

FIXE le montant de la redevance pour l'année 2017 à 0.0799 € le m3.

La redevance réglée au cours de l'année 2017 s'élève à 774.00 €.

CHARGE le Maire de recouvrir la redevance sur le rôle eau 2017.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire présente le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat).

Ce nouveau régime effectif dès maintenant, comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Par délibération en date du 18 octobre 2002, le conseil municipal avait attribué l'IEMP (indemnité d'exercice de missions des préfectures) à la secrétaire de mairie. Actuellement, le montant de l'indemnité s'élève annuellement à 1 274.78 €. Cette indemnité qui a été abrogée, doit être remplacée par le RIFSEEP.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée

- autorise le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu,
- décide d'instaurer l'IFSE selon les modalités définies ci-dessus,
- autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus,
- décide que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence,
- décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité,

Le nouveau RIFSEEP sera applicable au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à la réglementation, cette décision doit être soumise pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle.

Une délibération du conseil municipal devra confirmer l'application.

DIVERS ET INFORMATIONS

- L'assemblée décide de ne pas organiser de manifestation Halloween cette année.
- Une subvention du Ministère de l'Intérieur a été octroyée à la commune pour l'achat d'une remorque soit 50% du prix d'achat.
- L'assemblée accepte le passage du Val de Lorraine (moto-cross) sous réserve de la remise en état de la chaussée.
- Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion avec le SEBVF.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'installation de la Fibre optique. Un arrêté est à prendre pour la numérotation de plusieurs maisons et parcelles.
- L'isolation (laine de verre) du logement communal 1A est proposée.
- Manifestation concert pour 2018.

A Craincourt, le 4 novembre 2017.

Le Maire : Didier FISCHER

